

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-josee-turmel](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a2f3d34807e687c972db54e9>

Date d'obtention : 2021-12-03 17:55:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'un jeune vient nous voir concernant une situation impliquant de la pornographie juvénile, il est de notre devoir de sortir la trousse Sexto et de rencontrer l'élève en question et remplir la grille d'évaluation. Lorsqu'il y a d'autres élèves d'impliqués (qui ont reçu des photos ou qui en ont vu), il faut aussi les rencontrer et remplir la grille d'évaluation. Nous pourrions ensuite juger s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. S'il s'agit d'un acte impulsif, nous pouvons rencontrer la personne responsable et remplir aussi la grille d'évaluation. S'il s'agit d'un acte malveillant, nous confisquons l'appareil et interpellons rapidement le service policier. En tout temps, nous ne regardons les photos ou vidéos. Nous confisquons les appareils qui possèderaient les photos ou vidéos et les remettons au service policier. S'il s'agit d'un acte impulsif, il faut aussi contacter le service de police. En fait, dès que nous partons une trousse Sexto, il faut les avertir si nous découvrons qu'il y a bel et bien de la pornographie juvénile. Si, au bout de "l'enquête" nous découvrons qu'il n'y en a pas (ex: une photo en bikini est impliquée seulement), nous agissons avec les règles de l'établissement. Nous ne partons pas la trousse si c'est un parent qui nous interpelle. EN AUCUN TEMPS NOUS NE PRENONS D'INITIATIVE PERSONNELLE: TOUJOURS SUIVRE LA TROUSSE

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de toujours bien suivre l'aide-mémoire et qu'il faut remplir la grille d'évaluation avec toutes les personnes concernées. Cependant, s'il s'agit d'un acte de malveillance, nous ne rencontrons pas cette personne pour remplir la grille. Nous la rencontrons pour l'informer de la situation et pour saisir son appareil. Nous appelons ensuite le service de police afin de les mettre au courant de la trousse sexto et de l'acte de malveillance. Si cela concerne un élève et une personne hors de l'école, nous rencontrons l'élève, remplissons la grille et informons le service de police pour la suite. S'il y a des jeunes d'autres écoles d'impliquer et que nous savons que l'école adhère au programme Sexto, nous pouvons appeler notre vis-à-vis afin qu'il déclenche aussi la trousse sexto avec les élèves impliqués. Il faut avertir le service de police de cet appel.

De plus, lorsqu'un policier nous interpelle afin que nous rendions un élève pour remplir une grille d'évaluation, nous ne prenons pas ce mandat: nous ne sommes pas des mandataires du service de police. Ils devront eux-même venir rencontrer l'élève afin de remplir la grille si c'est le policier qui a eu l'information qu'un de nos élèves est impliqué dans une situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il s'agit sûrement de la rencontre avec l'élève lorsqu'il s'agit d'acte malveillant: il faut l'informer de la situation, ne pas le questionner et confisquer son appareil. Il est clair qu'il y aura des réactions de sa part, un envie de justification et de s'expliquer. Il ne faut pas entrer dans le dialogue et rapidement appeler le service de police.

Il est aussi important de ne pas mettre de mots dans la bouche des élèves et de s'en tenir aux questions de la grille d'évaluation.

Il ne faut jamais répondre aux questions des journalistes: les référer au service de communication du centre de services scolaire.